Bulletin trimestriel de la section académique du Snalc-Csen

# LE SNALC MAINTIENT SES POSITIONS

représentants SNALC, une quarantaine, ont participé au dépouillement des élections CAPA & CAPN du 19 décembre 1996, de huit heures du matin à minuit moins le quart.

Le SNALC avait présenté des listes d'Union dans le cadre de l'USI, chez les professeurs Agrégés, les professeurs Certifiés, les Adjoints & Chargés d'Enseignement, pour les CAPA.

Le SNALC, avec 1 siège (1 titulaire + 1 suppléant ) chez les Agrégés, et 1 siège (1 titulaire + 1 suppléant CNGA) chez les Certifiés, reste le troisième syndicat de l'enseignement secondaire dans l'académie.

Malgré toutes les attaques scandaleuses dont nous avons été victimes dans la presse du SNES et du SGEN, un nombre toujours plus important de collègues continue de nous faire confiance. Oui. IL FAUDRA COMPTER AVEC LE SNALC.

Le SNALC obtient 12,8% des voix chez les Agrégés, 7.38% chez les Certifiés, 4.5% chez les Adjoints d'Enseignement. Ces résultats marquent un léger recul par rapport aux chiffres de 1993 -- cela en raison des diffamations dont le SNALC a été victime, et aussi à cause d'un report des voix imparfait entre les différentes formations de l'USI.

12 heures pour les Agrégés 15 heures pour les Certifiés Une demande réaliste.

# Le Courrier du Snal Créteil

19, Chemin de Chelles ÷ 77410 Claye-Souilly

MOTIF DE NON DISTRIBUTION Adresse insuffisante NPAI Refusé

**ROUTAGE 206** DISPENSÉ DE **TIMBRAGE** 

Voici les nouveaux commissaires paritaires du SNALC:

Agrégés

 MR Gérard Lorgos Lycée Marcelin Berthelot Pantin

 ME Marie Jacob Lycée G-Clémenceau Villemomble

Certifiés • MLE Manuela Diaz Clg George-Sand Crégy-lès-Meaux

• ME Christine Leclercq (CNGA) Lycée Henri-Moissan Meaux.

Ces collègues vous représenteront en CAPA, FPMA, GTPA et défendront les dossiers que vous leur confierez.

N. Rebmann

# COMPTE-RENDU D'AUDIENCE AU RECTORAT

0000

UNE délégation du SNALC conduite par le Président académique, M. Norbert Rebmann, et constituée de MMIles Rose-Marie Dumas et Manuela Diaz ainsi que de MM Christian Pelletier et Gérard Lorgos, a été reçue en audience par Monsieur le Recteur Quenet le lundi 16 décembre 1996.

Ont été abordés les points suivants:

# I. BILAN DES AFFECTATIONS ACADÉMIQUES

1) Le SNALC rappelle son opposition à l'affectation des TA:

\* sur des postes en Lycée professionnel;

\*sur "plusieurs" établissements (comprenez: plus de deux );

\*dans des disciplines autres que celle dans laquelle leurs compétences ont été testées par concours.

De telles affectations ne peuvent se faire qu'au détriment de leur enseignement. Le Rectorat remarque que la plupart des postes offerts aux jeunes arrivants (ayant un barême très faible) se trouvent en L.P. Le Rectorat considère que le rapprochement géographique peut compenser l'affectation hors discipline; en outre, on évite à ces personnels une inspection pendant la première année. La bivalence est également considérée comme un atout. En ce qui concerne la transformation des HSA, l'accord du ministère est nécessaire; un effort est possible, en particulier pour les TA.

Le SNALC considère que l'on ne peut accepter , à l'heure où les PEGC accèdent à la monovalence, de voir ainsi niée la spécialisation des professeurs titulaires du Capes.

2) Le SNALC demande que les MA ayant donné satisfaction pendant plusieurs annéessoient réemployés, aussi bien par la transformation en postes d'un certain nombre d'HSA qu'en remplacement de professeurs en congé de maladie.

Le SNALC demande également que l'on incite les MA à passer les concours de recru-tement, voie normale d'accès à la fonction d'enseignant titulaire.

Le Rectorat rappelle que le ministère demande de réemployer en priorité les MA les plus anciens. Certains jeunes MA seront recrutés, en particulier dans des disciplines nouvelles. Les MA étrangers en situation régulière seront traités au même titre que les nationaux.

# II. PROBLÈMES SPÉCIFIQUES À L'ACADÉMIE

Le SNALC demande de pouvoir faire siéger dans des groupes de travail informels des collègues non élus, certaines réunions étant concomitantes.

### III. LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Le SNALC souhaite que l'administration rappelle aux chefs d'établisement que l'Etat, qu'ils représentent, doit son soutien à tous les collègues.

Le SNALC demande également que plus d'établissements soient classés en zone sensible et en ZEP, et qu'une plus grande cohérence soit recherchée: il n'est pas rare, en effet, que deux établissements voisins soient classés différemment.

M. le Recteur précise qu'il s'agit là d'une décision ministérielle.

Le SNALC se fait ensuite l'écho d'une demande de création d'une cellule d'écoute et de conseil dans les établissements.

Le Rectorat devrait prochainement nommer un médiateur chargé de ces questions dans l'académie.

### IV. CAPA

Le SNALC souligne qu'il y a eu l'an dernier environ 2500 contestations de notes, pour les Certifiés en particulier. Une accélération du traitement des cas individuels est une nécessité absolue.

# V. LES SECTIONS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Le SNALC rappelle la situation particulière de ces élèves, de statut étudiant mais suivant leurs cours en lycée.

Les difficultés de recrutement actuelles ont supprimé la sélection qui existait à l'entrée de ces filières et il est de plus en plus difficile de mener les étudiants à la réussite.

Par ailleurs, certaines sections ne sont pas remplies. (Il y a, par exemple, 134 sections "Force de vente" en France!)

M. le Recteur concède que les nombreuses ouvertures de BTS ont amené le recrutement a être de moins en moins sélectif. Si la baisse du nombre d'étudiants se confirme (-17000 cette année), certaines fermetures, ou transformations, devront être envisagées.

# VI. PÉDAGOGIE

1) Le SNALC déplore que la fermeture des classes bilingues dans les collèges de l'académie porte préjudice aux établissements dynamiques qui s'intéressent au concept de classes bilingues ou européennes.

Le Rectorat précise que l'existence de ces classes dépend de moyens qui sont de plus en plus réduits.

2) Le SNALC remarque que la notation des professeurs de certaines disciplines (anglais et espagnol, par exemple) est inférieure à la moyenne, ce qui engendre des situations anormales lors des promotions, où une répartition équitable des disciplines par contingent (grand choix, choix, ancienneté) n'est pas toujours réalisée.

Le Rectorat souligne que tous les efforts ont été faits pour que les promotions se déroulent dans l'équité et la légalité et, en particulier, pour qu'aucune promotion ne se fasse par discipline

3) Le SNALC attire ensuite l'attention du Rectorat sur le comportement, jugé anormal et blessant par les collègues, de certains IPR, notamment en anglais. Ceci est d'autant plus regrettable que, dans la plupart des disciplines, les rapports des

professeurs avec leurs inspecteurs sont satisfaisants.

M. le Recteur s'intéresse à cette question mais craint que le remplacement du doyen des IPR par un collectif ne rende les relations moins faciles.

### QUESTIONS DIVERSES

Le SNALC s'étonne qu'un panneau soit réservé, dans le lycée Eugène Delacroix à Drancy, au Parti Communiste Français.

Le Rectorat confirme qu'une telle disposition est contraire au statut des E.P.L.E.

L'audience s'achève à 20h25 G.L. Le 06-02-1997

# Vous êtes **SNACC**,

solidaire;

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation cette année, alors, pour nous éviter les frais des relances, n'attendez plus:

faites-le vite!

vite!

# MESURES DE CARTE SCOLAIRE

Le vote du budget de l'Education Nationale, fin 1996, à l'Assemblée Nationale, régit la création de postes budgétaires et l'attribution de moyens supplémentaires dans les établissements.

### Le Dernier Arrivé

À cela s'ajoute un "redéploiement" de postes existants pouvant être causé par l'ouverture d'un lycée ou d'un collège, entraînant des modifications de carte scolaire. Il s'ensuit que certains collègues perdent leur poste. C'est le dernier arrivé dans l'établissement pour une discipline donnée qui doit partir, sauf s'il y a un volontaire pour partir à sa place.

# La règle de l'escargot

Ce collègue déplacé est affecté dans un établissement de même nature de préférence, et en suivant la règle géographique dite "de l'escargot".

Les adhérents du SNALC qui ont pris contact avec nous ont été conseillés. Tous ceux qui nous ont averti sont bien entendu défendus en CAPA et informés du résultat aussitôt après.

# Et après ?

Si le nouveau poste vous convient, vous n'avez aucune autre démarche supplémentaire à effectuer, et votre réaffectation rectorale devient définitive, sauf si vous avez fait une demande de mutation nationale en décembre (2 cas: ou bien vous l'annulez totalement, ou bien vous annulez vos vœux satisfaits par la mesure de carte scolaire tout en maintenant les autres vœux qui seraient, pour vous, meilleurs que la réaffectation rectorale).

Si le nouveau poste ne vous convient pas, vous pouvez (et devez) confirmer votre demande de mutation de décembre, ou bien changer l'ordre des vœux, ou bien en supprimer...

### 600 points

Les 600 points de priorité ne sont attribués que sur votre ancien poste, à moins que vous n'ayez été réaffecté en dehors de votre commune (ou de votre département), auquel cas les 600 points de priorité portent sur tout type d'établissement de la commune (ou du département). Si vous n'avez pas fait de demande de mutation en décembre, vous pouvez en déposer une.

## Notre conseil

Dans le cas de dossier de mutation nationale, il faut envoyer le double de la demande au **SNALC**, 4 rue de Trévise, 75009 PARIS pour que les commissaires paritaires nationaux vous défendent.

Si vous n'êtes pas à jour de cotisation, régularisez au plus vite<sup>2</sup>.

Si, enfin, vous n'avez pas satisfaction du mouvement national, vous pourrez envisager une demande de DÉLÉGATION RECTORALE en mai-juin 1997.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à <u>Rose-Marie DUMAS</u>, au **01 48 93 17 45** 

# LIBRES PROPOS

# PLUS QUE JAMAIS SNALC

Les élections professionnelles de décembre 1996 ont donc livré leur verdict. Dans l'académie, comme par le passé, nos commissaires paritaires certifiés et agrégés, élus sur une liste d'entente, pourront continuer à défendre les intérêts matériels et moraux de leurs collègues.

Dans notre académie aux caractéristiques marquées, le SNALC ce sont des militants -- dont certains sont sur la brèche depuis vingt ans -- qui constatent avec encouragement qu'un pourcentage fidèle de collègues partage leurs convictions pédagogiques, syndicales ou citoyennes.

Dans notre académie aux caractéristiques marquées, le  ${\bf L}$  de notre sigle revendique la Liberté — dans le cadre des lois et règlements bien évidemment — et le  ${\bf C}$  est aussi celui du Courage, courage serein et ferme de l'affirmation d'une différence certaine.

Dans notre académie aux caractéristiques marquées, il convient de continuer à œuvrer pour que le syndicat majoritaire ne devienne pas au fil du temps hégémonique comme l'était par exemple la FEN dans l'enseignement du premier degré jusque dans les années 70, avec toutes les conséquences néfastes dont il a été pris pleine mesure *a posteriori*.

Nos discours, nos pratiques, nos comportements ne varient pas au SNALC au gré des passades socio- pédagogiques.

# Le SNALC revendique plus que jamais:

- · l'efficacité: pas forcément plus, mais mieux;
- la justice: non à l'arasement, oui à l'équité valorisante;
- la laïcité: ni agressivité sectaire ni laxisme à l'égard du religieux comme du politique dans les emprises scolaires;
  - la solidarité;

et, plus que jamais, la dignité sous toutes ses formes.

## OUI, PLUS QUE JAMAIS SNALC.

Christian Pelletier, le 17 janvier 1997

c'est-à-dire dans un cercle dont le rayon grandit jusqu'à ce qu'une vacance soit trouvée. Ndlr

voir la fiche d'adhésion ci-après.

suite et fin de l'article de G. Lorgos paru dans notre numéro 11 et intitulé:

ENSEIGNER L'ANGLAIS DANS L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL: UN MAUVAIS CHOIX?

# Le relationnel n'est pas une abstraction

... Par leur statut même, les postes de chef d'établissement et d'inspecteur confèrent à leur titulaire une autorité souveraine sur des adultes. L'accès à de telles fonctions ne s'accompagne-t-il pas de la prise de conscience d'ordre éthique? Si l'on considère l'importance des décisions prises par les IPR, leurs conséquences sur la carrière des professeurs, ainsi que l'absence de témoin lors de l'entretien qui suit l'inspection, on comprendra que la fonction requiert une maîtrise de soi et une sagesse peu communes. Si des contingences produisent des dérapages occasionnels, il est incompréhensible que des collègues, en particulier des stagiaires - que leur statut précaire rend encore plus vulnérables - fassent l'objet d'une véritable mise en condition accentuant le stress qu'ils subissent déjà depuis plusieurs heures. Il s'agit d'une attitude pour le moins déroutante chez des adultes responsables, qui semblent oublier l'impact que leurs propos et leur comportement peuvent avoir sur la carrière d'un professeur, sur son psychisme, sur sa foi en ses capacités, voire sur l'équilibre de sa vie privée.

On ne s'étonne pas que des professeurs en viennent à proposer leur démission à l'IPR. On s'étonne moins encore de voir des collègues en larmes au sortir de leur entretien. L'étude d'une répartition, par IPR concerné, des congés de maladie demandés par les collègues à la suite d'une inspection serait assurément révélatrice. Car enfin, est-il normal que l'on désarconne le professeur dès le début de l'entretien en lui posant systématiquement cette question: "Qu'avez-vous eu l'impression de faire pendant votre cours?" Peut-on honnêtement demander à des enseignants de pratiquer la "pédagogie de l'encouragement", d'être "indulgent" lors des oraux du Bac (voir textes officiels), et les décourager ainsi? On note parfois un certain raffinement dans l'horreur : des stagiaires apprennent, à l'issue de leur troisième inspection, que l'IPR n'a pas d'opinion précise, que leur cas est tangent. Quel goût du suspense, quel admirable respect d'autrui! La pression mentale peut être si forte que des professeurs titulaires en viennent à craindre qu'un simple trait de plume de leur IPR ne leur supprime le bénéfice de la réussite au concours. Il arrive aussi que l'on soit soumis à une déstabilisation psychologique digne de ... l'entraînement des

Marines: quinze jours après avoir reçu, de la bouche même de l'inspecteur, l'assurance que son inspection était satisfaisante, un stagiaire peut apprendre qu'une nouvelle visite est imminente! On savait, depuis le livre de M. Bayrou, qu'il fallait être à la fois Socrate et Tarzan, on sait maintenant que les anglicistes de l'académie de Créteil se trouveront bien de pratiquer ... le zen.

### NO FUTURE?

Le type d'inspection qui est mis en question ici concernerait environ un cas sur cinq dans l'académie. L'aspect occasionnel de ce phénomène est donc très relatif et ne doit pas en faire oublier la persistance. Qu'il soit inconscient (!) ou délibéré, le comportement qui nous a été rapporté est également révoltant. Les collègues qui prennent conscience que leur accès à la hors-classe peut se jouer lors d'une inspection de ce genre sont remplis d'effroi à l'idée des injustices qui peuvent être commises.

La présence d'une tierce personne (soumise au devoir de réserve) pendant l'entretien permettrait probablement d'éviter certains abus ou dérapages cités plus haut. Il est connu qu'un chef d'établissement peut, avec l'autorisation de l'inspecteur, assister au cours; mais cette autorisation ne s'étend pas à l'ensemble de l'entretien. Une telle modification aurait toutefois pour conséquence de supprimer l'intimité de l'entretien, à laquelle de nombreux professeurs, ainsi que l'Inspection Générale, sont très attachés. Ce huisclos constitue en effet un moment privilégié pour prodiguer des conseils ... tout en réconfortant le professeur. La question, on le voit, est délicate.

Dénoncer l'intolérable est un premier pas. En attendant de connaître la position d'autres syndicats, le SNALC continuera à défendre les dossiers qui lui seront transmis et à exercer sa vigilance. INFORMEZNOUS, INFORMEZ-VOUS:

la solidarité est ici essentielle.

Le plaisir d'enseigner, la possibilité de s'épanouir et de se perfectionner dans son métier, tout en rassemblant l'énergie nécessaire pour affronter des conditions de plus en plus difficiles, dépendent grandement de l'harmonie des relations existant entre les professeurs et leurs supérieurs hiérarchiques. L'assurance que tout est fait pour qu'une inspection se déroule dans un climat de confiance et de sérénité est, à cet égard, irremplaçable.

Les professeurs qui ont récemment vécu une expérience douloureuse se souviennent aussi, avec émotion et reconnaissance, des IPR ou Inspecteurs Généraux dont ils ont apprécié le réalisme sage, la capacité d'écoute, les compétences et l'autorité naturelle. Chez ceux de nos collègues qui ne sont pas à la veille de la retraite l'amertume n'a pas encore supplanté l'espoir.

Gérard Lorgos

Pour nos adhérents, cet article a été repris intégralement dans le numéro 1098 de la QUINZAINE UNIVERSITAIRE

# CE SIÈCLE AVAIT CINQ ANS

Fondé en 1905, le SNALC est le plus ancien syndicat de professeurs du second degré. Sa dénomination actuelle de Syndicat NAtional des Lycées & Collèges date de 1937, lorsque la majorité de ses adhérents, consultés par référendum, refuse de suivre une partie de ses dirigeants qui vont rejoindre la CGT en créant ce qui deviendra plus tard le SNES. Pendant la seconde guerre mondiale, les syndicats sont interdits de fait, ce qui n'empêche nullement certains des adhérents du SNALC de s'illustrer dans la Résistance. Au cours de la période troublée de la Libération, on tente à nouveau d'éliminer le SNALC, par une véritable "OPA" qui échoue.

Le SNALC, maintenu indépendant, retrouve progressivement son audience. Sa représentativité est concrétisée par ses résultats aux élections professionnelles. En 1982, de nouvelles manœuvres, téléguidées par des partis politiques, essaient de l'entraîner vers Force Ouvrière; seuls quelques militants nationaux suivront; une fois encore, les adhérents ont voulu que le SNALC reste seul maître de son avenir...

SNALC-Champagne nov'96

# Le Courrier du Snalc Créteil

Bulletin trimestriel 19 Chemin de Chelles 77410 Claye-Souilly

<u>Téléphone & fax: 01 60 27 94 89</u> Directeur de la Publication: Norbert Rebmann

Réalisation informatique Pierre Cantin Imprimerie Couturier 29, rue Jean-Jaurès 77410 Claye-Souilly

CPPAP n° 4034 D 73 S ISSN 1256-6616

Le numéro = 12 F

Abonnement 1 an = 40 francs compris dans la cotisation au SNALC

### BULLETIN d'ABONNEMENT

à retourner au SNALC csen

BP 48 : 77680 ROISSY-en-Brie
• Chèque à l'ordre du SNALC exclusivement

<ul> <li>Chèque à l'ordre du SNALC exclusivement</li> </ul>	í
ЮМ	
rénom	
dresse:	
Téléphone 0	

# Ces tableaux vous permettront de vous situer:

# Barres de promotion à la Hors-Classe des Certifiés.

Session de 1996 Académie de Créteil

Allemand	245,8
Anglais	247
Arts Plastiques	243
Espagnol	238,9
Histoire & Géogr	246
Lettres	246
Mathématiques	249
Musique	234
Philosophie	238
Sc. Physiques	247
SES	251
STI - autres	248
SVT	245
Documentation	239
Supérieur	250

Hors-Classe des Certifiés, PEPS et assimilés.

Pour inscription par Minitel (session de 1997):

serveur ouvert depuis le 25 février, jusqu'au 14 mars à 17 h. Accès par le 3 6 1 4

code CRETEL CITA

# 7ème échelon

de la Hors-Classe des Certifiés, CPE professeurs d'EPS et PLP2

indice 780

(Projet du 4 décembre 1996)

du 1er au 2ème	2ans 6 mois
du 2ème au 3ème	2ans 6 mois
du 3ème au 4ème	2ans 6 mois
du 4ème au 5ème	2ans 6 mois
du 5ème au 6ème	3 ans
du 6ème au 7ème	3 ans

Ce projet est une déception.

Le SNALC demandait la revalorisation de tous les collègues --classe normale et Hors-Classe, à tous les échelons, ainsi que le retour à l'ancien rythme d'avancement, aux derniers échelons de la classe normale.

# COMMUNIQUÉ

Le SNALC-CSEN appelle l'ensemble des personnels de l'Education Nationale à cesser le travail le jeudi 6 mars prochain:

Vous trouverez cicontre le communiqué remis à la Presse par le Bureau National du SNALC

le 6 février 1997.

LE

# SNALC APPELLE À LA GRÈVE LE JEUDI

6

# **MARS 1997**

Le Syndicat National des Lycées & Collèges (SNALC-CSEN) ne peut accepter les perspectives salariales définies par le gouvernement pour l'année 1997, après un simulacre de négociation.

Le SNALC-CSEN ne peut accepter que les pertes de pouvoir d'achat subies lors de l'année 1996 ne soient pas compensées.

Pour les agents de l'Education Nationale, ce recul de pouvoir d'achat vient s'ajouter aux restrictions budgétaires multiples enregistrées pour 1997: coupes claires sur le re-

coupes claires sur le recrutement, diminution dés possibilités de promotion, suppression de certaines indemnités &c..

~ 0 ~

# AGRÉGÉS NOTATION ADMINISTRATIVE ANNÉE 1996

	Moyenne	Moy.nat. après
ech.	Créteil	péréquation
2	34.25	34.33
3	34.50	34.56
4	35.11	35.30
5	36.31	36.30
6	37.65	37.51
7	38.65	38.52
8	39.16	39.16
9	39.53	39.56
10	39.80	39.76
11	39.94	39.94

# À PROPOS DE LA MANIF DU 1er FÉVRIER

par Gérard Lorgos

NOS COLLÈGUES DU SNES ET DU SGEN (entre autres) ont lancé diverses revendications. Ils ont par exemple demandé la généralisation des classes à 25 élèves. On ne peut qu'approuver une telle modification, qui permettrait d'apporter une aide plus efficace aux élèves en difficulté, pénalisés par des classes lourdes et hétérogènes.

On a également entendu des manifestants exiger (!) la titularisation immédiate et sans concours de tous les Maîtres-Auxiliaires. LeSnalc, comme le savent ceux qui le connaissent un peu, a pris le parti de ne suivre aucune idéologie et d'appuyer son jugement sur ce qu'il est convenu d'appeler le bon sens; il peut donc lui sembler nécessaire de rappeler à certains syndicats que la voie normale du recrutement au sein de l'Éducation Nationale en particulier, et de la fonction publique en général, est celle des concours. Seul le concours permet d'apprécier, en toute équité, les compétences des candidats. On pourrait rappeler également que les MA ont la possibilité de se présenter non seulement aux concours du CAPES externe et interne, mais aussi à celui du CAPES spécifique récemment mis en place. Si la précarité de la position des MA est certes préoccupante, elle ne l'est pas plus que la situation générale des chômeurs et des salariés en Congé à Durée Déterminée dans le privé. Viendrait-il à l'esprit de ces derniers d'exiger quoi que ce soit de leur employeur occasionnel?

Il est triste de voir que pour certains la démagogie ("demain on rase gratis") prend le pas sur la défense de la crédibilité et de la dignité des professeurs. Il est affligeant de penser que ces professionnels de la voix de la rue risquent, par leurs revendications démagogiques et globalisantes, de créer un sentiment d'injustice chez les personnels recrutés par concours... et qui ont connu les délices des premières affectations sur extension de voeux. A l'époque où le concours spécifique n'existait pas, de nombreux MA, PEGC ou AE ayant parfois charge de famille se sont lancés, au prix de sacrifices non négligeables, ce qui les honore, dans la préparation des concours de recrutement donnant accès au corps des Certifiés. Les professeurs recrutés par la voie normale ne pourraient que ressentir comme une insulte la titularisation globale des Maîtres Auxiliaires.

La seule demande qu'il nous semble donc légitime d'émettre est que l'on réemploie les MA les plus anciens qui ont donné satisfaction sur des postes créés par transformation d'Heures Supplémentaies Années, et que l'on aménage leur emploi du temps pour leur permettre de préparer les concours dans de bonnes conditions, tout en veillant à ne pas

aggraver la situation des Titulaires Académiques. Il nous semble illogique de recruter dans l'Éducation Nationale des personnes qui considèrent que tout leur est dû. Ce n'est pas en généralisant une attitude d'assistés mais en encourageant l'effort que l'on peut espérer préparer les jeunes à affronter le monde de demain.

Quant au mode d'action de ces syndicats, disons simplement qu'il repose sur les bons vieux principes du militantisme ouvrier, sur la loi de la masse (et accessoirement de la prise en otage des citoyens) et du coup de gueule médiatique, qui participent plus d'une logique de l'affrontement que d'un souci de négociation efficace. Laissons donc, sauf situation exceptionnelle, la rue à son domaine: le vain bruit et ... la pollution.

# PROJET DE BARÈME D'ACCÈS À LA HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS

Ancienneté dans le corps:

- 5 points par échelon au delà du 7ème
- · Ajouter 30 points pour 4 ans dans le 11 eme éch.
  - + 2 points par an dans le 11<sup>eme</sup> échelon, audelà de la 4<sup>ème</sup> année.

Maximum = 100 points

Valeur professionnelle:

♦ note pédagogique sur 60 (ou ministérielle sur 100 pour les collègues du Supérieur). Cette note sera au moins égale à la note moyenne recommandée pour l'échelon en cas de non-inspection depuis plus de cinq ans.

Titres:

♦ accès au Corps par concours = +30 points.

Détails et commentaires dans la Quinzaine Universitaire n°1097, du 7 janvier dernier.



un jour à réserver:

**CONGRÈS ACADÉMIQUE** 

Snal Eréteil

JEUDI 15 MAI 1997 de 8 h.45 à 17 heures à Torcy\*

\*A4\Francilienne ou RER ligne A

# Calendrier des Commissions de Mutations et des CAPN de promotion, avancement, etc.

Voici, à titre tout-à-fait indicatif, le tout premier projet de calendrier prévisionnel, à la date du "bouclage" de cette Quinzaine. Nous vous communiquerons les éventuels changements par le biais de la Quinzaine et sur le journal Minitel du SNALC - 36.14, code ARTI - au fur et à mesure que nous en aurons connaissance.

# RAPPEL, pour les mutations :

Existante La 1ère commission est consacrée uniquement à la vérification des voeux et des barèmes. Pour nous éviter des réclamations sans objet, merci de nous signaler avant cette date toute modification ou annulation de votre demande ...

Si vous attendez les 2<sup>udes</sup> commissions pour nous signaler des erreurs en votre défaveur, il sera trop tard, sauf circonstances très exceptionnelles.

Jean-Claude GOUY

	AGREGES, CERT AE, PROFESSEURS		
DPE	Discipline	Voeux/barèmes	Affectations
	Arts plast. & appl.	20 mars	12-13 juin
B 1	Educ. musicale	13 mars	16 mai
	E.P.S.	17-18 mars	29 mai-11 juin
	Lettres class.	20 mars	9-13 juin
	Lettres mod.	18-19 mars	2-13 juin
B 2	Histoire - Géographie	13-14 mars	16-30 mai
	Philosophie	12 mars	5-7 mai
	Sc. Eco. et Sociales	11 mars	28-29 avril
	Mathématiques	20-21 mars	3-12 juin
B 3	S.V.T Biochimie	13-14 mars	20-23 mai
	Sc. phys. & appl.	18-19 mars	26-30 mai
	Anglais	20-21 mars	26 mai-6 juin
	Allemand	10 mars	5-7 mai
	Espagnol	11 mars	12-15 mai
75. 4	Autres Langues	14 mars	29 avril
B 4	Bureautique	???	16 mai
	Eco-gestion	18-19 mars	9-11 juin
	Technologie	17 mars	12-13 juin
	STI - disc. techn.	12-13 mars	20-23 mai
TD (	Documentation	20 mars	11-13 juin
B 6	CE - CPE	19 mars	9-10 juin

# Mouvements particuliers

10-17 mars	Affectations en TOM
17 mars	Mouvement inter-académique PEGC
28-29 avril	Affectations en Sections Internationale
	TP /

et Européennes

14-15 mai
 17 juin
 Conseillers Pédagogiques Départementaux EPS
 Affectations en EREA et en établissements de

Soins et Cure

Discipline	Voeux/barème	Affectations
Documentation		28 avril
Chefs de Travaux		28 avr & 12 jn
ScElectronique, Maths-Sciences		30 mai
Lettres-Histoire		10 juin
Lettres Langues	La la Carlier	4 juin
DIB DIM DCT Ed. art. DA Arts appl. Cons. Eco GM Constr.		14 mai
Biotechn. Santé Env. Biochim. Génie bio. STBS EFS STMS ES		22 mai
Compta. Bur. Vente		29 mai
Secrétariat CAB		23 mai
Electrotechnique	du	5 mai
Cuis. MHR Hôtel. Tourisme Prod. culinaire	20 au 26	???
Génie électr.	mars	5 mai
Maçonnerie Vitrerie Peinture CRO IST Génie therm. Réal. ouvr.		5 mai
Constr. mét. Mét. Flles Str. mét.	1	12 mai
ATCT Horticulture Carrosserie		12 mai
Petites disciplines	Fagoria préside	12 mai
Génie ind. Bois Menuis. Ebénist.	1	7 mai
Méca. maint. véhic. conduct.	D REID TIMA	7 mai
Ind. Habillement Text. Cuir	design A	6 mai
ETC		6 mai
Méca. géné. Gén. méca. Product.		13 mai
MSMA Technologie		7 mai

# Commissions Nationales et Groupes de Travail

6-7 mai	Avancement d'échelon des Agrégés
12 mai	Accès aux Chaires Supérieures
15 mai	Réemploi (PEGC)
16 juin	Réemploi (Agrégés, Certifiés, AE)
19-20 juin	Accès au corps des Certifiés, Liste d'Aptitude
	Décret 92
23-24 juin	Accès au corps des Agrégés
24 juin	Accès au corps des Professeurs d'EPS
25-26 juin	Accès au corps des Certifiés, Intégration
	Décrets 89 et 93
1er. 3 inillet	Accès à la Hors-Classe des Agrégés

# **Envoyez-nous d'urgence**

SNALC - 4, rue de Trévise - 75009 Paris

votre fiche syndicale